

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL</p> <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2020</p>

Date de la convocation	5 juin 2020
Lieu de réunion	Salle des fêtes de la Marine
Membres en fonction	15
Membres présents	15

VIVONI AP- MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - DAMIANI M - GAZZINI JL - GRAZIANI MH-
PAOLI K -RAFFALLI M - SCAGLIA V - CICCOLI V - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU
A - BURCHI L

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020
- Mise en place des commissions
- Délégations données au Maire
- Désignation des délégués au SIEEP (Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public), un titulaire, un suppléant
- Approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU
- Demande de subvention pour les travaux école au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à la CdC (Collectivité de Corse)
- Vente d'une parcelle au SYVADEC
- Réalisation d'un Bail avec Madame BOURELY
- Récupération de la retenue de garantie des travaux effectués avant 2016 (Malfaçons)

Il est 8 heures 30, le quorum étant atteint Monsieur VIVONI ouvre la séance.

Question orale

Organisation des réunions du conseil municipal

Madame GRAZIANI tient à préciser aux personnes invitées et présentes à ce conseil, que les points à l'ordre du jour ont été déjà débattus en réunion préparatoire par les membres de la majorité. Ce mode de fonctionnement, dicté par la configuration actuelle du conseil, permet de limiter l'étendue des débats aux seules objections et questions de l'opposition.

Legs PADOVANI

Le Maire annonce que Maître CIMA défendra les intérêts de la commune et que dès la délivrance du legs une association sera créée et des études de faisabilité du projet réalisées ; ces dernières seront financées par la vente des meublants

L'opposition manifeste son inquiétude quant à la faisabilité du projet, aux autorisations sanitaires nécessaires, aux conditions de désengagements si besoin était, et au coût déjà impacté sur la commune en ce cas et font référence à un arrêté du 9 avril 2020 de l'ARS précisant que les structures de convalescence pour les affections cardio vasculaire ne seront pas acceptées. L'opposition demande qu'une étude de faisabilité soit d'ores et déjà mise en œuvre et souhaite faire un tour de table. Les débats lancés ont interrompu le tour de table

Réponse : Monsieur le Maire expose que pour débiter une étude il est nécessaire avant toute chose que la délivrance du legs soit faite. La vente aux enchères des meubles financera l'étude du projet, aucuns travaux ne seront réalisés avant les résultats de l'étude, le montage du projet n'est pas encore arrêté. Madame GRAZIANI ajoute que les préconisations de l'ARS en matière d'offre de soins ne sauraient être un frein à la viabilité du projet. Différents montages financiers et formes juridiques peuvent être envisagés pour la future maison de convalescence. Et il sera parfaitement possible d'y proposer une offre de soins diversifiée sans que cela modifie la nature première de la structure. Elle demande aux conseillers de ne pas rejeter ce qui pourrait être une opportunité pour la commune avant d'avoir le résultat des études.

Monsieur GAZZINI rappelle que c'est grâce à de telles actions que la commune s'est enrichie de nombreuses structures (maison d'accueil, salle des fêtes, stade...)

Monsieur le Maire met un terme aux échanges, estimant qu'il est prématuré de débattre sur ce sujet,

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020

Le procès-verbal est approuvé de la réunion du 23 mai dernier est approuvé à l'unanimité

15 votants

Mise en place des commissions et/ou groupe de travail

Monsieur le Maire liste les commissions et précise que les groupes de travail ont déjà commencé à se réunir

Monsieur VILLORESI demande si dès lors chaque conseiller peut répondre aux questions soulevées. Réponse lui est faite que oui, en tenant compte du temps nécessaire à la prise d'information par les nouveaux membres.

Commission d'appel d'offres (rappel, votée le 23 mai)

Titulaires : Guy VECCHIONI – Marcel DAMIANI – Laura BURCHI

Suppléants : Jean Marc DALL'OMO – Jean Louis GAZZINI – Alain CLEMENCEAU

Commission communale des impôts directs

Le Maire soumet 24 noms, les commissaires sont nommés par le centre des finances publiques qui désigne six titulaires et six suppléants dont un propriétaire d'espace boisé et une personne extérieure à la commune

Proposition pour les titulaires

Marie Hélène GRAZIANI – Laura BURCHI – Jean Marc BOCCOGNANI - Marcel DAMIANI – Jacques BALDI – Joseph PIETRI – Thierry FELCE – Raphaël VILLORESI – Claude DUTEIL – Valérie CICCOLI

Espace boisé Jojo SANTONI

Personne extérieure Jean Yves ROSSI

Proposition pour les suppléants

Guy VECCHIONI – Paule GUELFY – Alain CLEMENCEAU – Bernard BURCHI – Jean Louis GAZZINI – Christian TOMASINI – Karine PAOLI – Charles SCAGLIA – Marcel RAFFALLI – Vanina CATONI –

Espace boisé Guy VIVONI

Personne extérieure Joël PASQUALINI

Commission de contrôle des listes électorales

- Jean Louis GAZZINI
- Marie Hélène GRAZIANI
- Karine PAOLI
- Raphaël VILLORESI
- Alain CLEMENCEAU

Marie-Josée MONTI, 1ère adjointe est déléguée à l'état civil, aux finances et budgets : L'opposition fait acter que c'est la volonté de Madame MONTI de travailler seule, et le déplore.

Guy VECCHIONI 2ème adjoint est délégué aux travaux, à la sécurité des biens et des personnes

Monsieur VILLORESI relève qu'il n'est pas judicieux que des employés soient affectés à la réserve communale, notamment en raison de l'emprise sur leur temps de travail. Monsieur CLEMENCEAU ajoute que pour le bon fonctionnement de la réserve il est indispensable de l'équiper et demande si une ligne a été budgétisée pour ce faire.

Réponse : Monsieur le Maire indique que la réserve communale relève d'un acte citoyen et qu'elle n'a pas pour objectif exclusif la surveillance incendie, un équipement de protection individuelle ne s'impose donc pas. Toutefois, bien que la ligne budgétaire n'ait pas été prévue, une décision modificative pourra être envisagée en cas de besoin.

Commission Communale d'Action Sociale
Paule GUELF, 3ème adjointe est déléguée à l'action sociale

Elus : Virginie SCAGLIA – Valérie CICCOLI – Raphaël VILLORESI

Nommés : Laura GUIPPONI MISTRALI – Anne MARCHIONI – Régine FOUQUET –
Christiane BATTISTI

Monsieur VILLORESI regrette que lors de la crise COVID19 la CCAS ne se soit pas davantage manifestée et qu'il n'y ait eu aucune concertation. Monsieur CLEMENCEAU fait remarquer que les 3000 € affectés au CCAS sont insuffisants. De l'avis de l'ensemble des membres du conseil municipal, le rôle de la CCAS doit être renforcé, il doit aussi permettre de sortir de l'isolement, de créer un lien social. Dans cette optique Madame BURCHI propose que le CCAS se rapproche et travaille avec les associations existantes

Marcel DAMIANI, 4ème adjoint est délégué à la Jeunesse, sports et loisirs :
Il indique que la salle des fêtes doit être aménagée pour accueillir provisoirement les associations sportives qui ne pourront plus l'être au sein du groupe scolaire.

Jean-Louis GAZZINI, conseiller municipal à l'éducation nationale
Monsieur GAZZINI indique que le travail pour la réouverture est très important et présente le projet d'agrandissement. L'opposition souhaite que les plans définitifs lui soient transmis. Il lui sera possible d'en prendre connaissance lorsque la mairie les aura en sa possession, ce qui n'est pas encore le cas.

Marie-Hélène GRAZIANI, conseillère municipale à l'urbanisme, environnement et cadre de vie, L'opposition fait acter que Madame GRAZIANI n'aura pas la délégation de signature des permis de construire. Monsieur le Maire tient à préciser que l'avis du groupe de consultation des permis sera respecté.
Elle annonce que son groupe a déjà commencé à travailler. Monsieur VILLORESI demande si l'opposition a été volontairement exclue et regrette qu'aucun d'entre eux ne fasse partie du groupe. Madame GRAZIANI rappelle que les groupes de travail n'ont rien d'occulte et indique que le sien se réunit en toute transparence le vendredi après-midi.

Jean-Marc DALL'OMO, conseiller municipal à la gestion et aux travaux des bâtiments communaux, travaillera avec Monsieur Philippe FOUQUET

Virginie SCAGLIA, conseillère municipale à l'enfance, petite enfance et la solidarité travaillera avec Laura GUIPPONI MISTRALI et Paule GUELF

Valérie CICCOLI, conseillère municipale au développement local, commerce et artisanat travaillera avec Karine PAOLI, Marcel DAMIANI, Jean Marc DALL'OMO et Paule GUELF
Une concertation avec les acteurs locaux doit avoir lieu.

Karine PAOLI, conseillère municipale aux associations et festivités travaillera avec Jean Marc DALL'OMO, Valérie CICCOLI, Marcel DAMIANI

Marcel RAFFALLI, conseiller municipal à la gestion du parc automobile travaillera avec Marcel DAMIANI et Guy VECCHION

Monsieur RAFFALLI demande si l'entretien des véhicules sera fait par les garagistes de la commune. Monsieur VILLORESI demande que Monsieur POGGI soit sollicité. Il demande aussi, qu'un point régulier sur la consommation essence, diesel soit fait.

A l'unanimité, l'opposition s'abstient 12 votants

L'opposition demande qu'un point régulier du travail effectué par les commissions et groupe soit fait. Le Maire explique que cela fait partie des missions qui incombent aux commissions et aux groupes de travail et, à chaque réunion, en question orale un point d'avancement des projets pourra être fait par les rapporteurs des commissions ou les élus en charge d'un groupe de travail

Le Maire indique que la commission d'appel d'offres se réunira le 27 juin à 8 heures pour l'ouverture des plis relatifs aux travaux de l'école

Délégations données au Maire

A l'unanimité 15 votants

Désignation des délégués au SIEEP (Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public).

Monsieur le Maire appelle à candidature. Monsieur GAZZINI est le seul candidat au poste de titulaire, Monsieur le Maire propose d'être suppléant.

A l'unanimité 15 votants

Approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU

Monsieur le Maire présente les motifs de la modification aux nouveaux élus. Cette procédure a été entamée depuis juin 2019 et l'enquête publique s'est déroulée.

Madame BURCHI aurait préféré que soit maintenue pour la zone UC, la destination à usage collectif dans un souci de densification de l'urbanisation

L'opposition s'étonne que dès la deuxième réunion, une délibération concerne la demande d'un élu.

Réponse de Monsieur le Maire : La procédure de révision a débuté en juillet 2019, date à laquelle Monsieur DALL'OMO n'était ni propriétaire ni même acquéreur de la parcelle située en zone UC. Monsieur DALL'OMO a acquis ce terrain avec un permis déjà accordé ultérieurement à la révision et n'a pas à ce jour déposé de nouveau permis. Monsieur DALL'OMO ne prend pas part au vote car il doit dans un avenir proche déposer une demande de permis afin de revoir le permis initial

A la majorité 11 Pour 3 Contre 14 votants

Monsieur le Maire indique que la future commission du PLU, composée de tous les conseillers, travaillera à la modification ou à la révision du document.

Demande de subvention pour les travaux école au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Collectivité de Corse (CdC)

A l'unanimité

15 votants

Vente d'une parcelle au SYVADEC

L'opposition informe la majorité qu'elle va créer un collectif pour s'opposer à l'entrée des balles sur la commune de Sisco.

Monsieur le Maire approuve la proposition faite par l'opposition lors de la dernière réunion de sanctionner les incivismes en matière d'encombrants et de non-tri sélectif et assure qu'il n'y aura pas d'entrée de balles. Ce terrain doit permettre de réaliser la construction d'une bio plateforme de compostage ainsi qu'un centre de regroupement de tri sur notre territoire pour les 17 autres communes composant la communauté de communes du Cap Corse. Une étude a déjà été réalisée par la communauté de communes pour faire le tri au « porte à porte » et cinq scénarii ont été proposés aux conseillers communautaires. Pour l'heure aucune décision n'a été prise. Le Maire fait remarquer que 37 % des foyers seront concernés et le reste sera sous forme de ramassage partagé. Les coûts actuels de l'ordre de 430 € la tonne collectée et traitée, passeront à environ de 600 à 700 € la tonne et il rajoute que 80% du budget de fonctionnement voir plus seront affectés sur cette ligne budgétaire. Il précise que personnellement il est pour le ramassage des biodéchets au « porte à porte »

L'opposition souhaite que le terrain soit loué par un bail emphytéotique afin de garder la maîtrise du foncier

Réponse Monsieur le Maire explique que la location doit être d'au moins 50 ans dès qu'il y a construction sur une parcelle et que le SYVADEC souhaite en faire l'acquisition comme il l'a fait pour la déchèterie limitrophe

L'opposition indique qu'elle ne s'oppose pas à l'implantation de la plateforme de compostage et au regroupement du tri, mais cela uniquement pour les communes du CAP ; Le Maire informe que la réalisation de ce chantier pourrait débuter avant la fin de cette année, le SYVADEC a déjà prévu une dépense de l'ordre d'1.5 million d'euros pour la réalisation de ce projet

A la majorité

12 Pour

3 Contre

15 votants

Autorisation de signature d'un bail avec Madame BOURELY

Monsieur le Maire présente la demande de Madame BOURELY pour l'implantation d'élevage canin au lieu-dit Golfi sur une superficie de 10 hectares sur une partie de la parcelle cadastrée section D

Monsieur VILLORESI estime que les informations données sont insuffisantes pour prendre une décision définitive ; Monsieur le Maire décide de surseoir à statuer sur cette délibération et propose d'inviter Madame BOURELY à se présenter à l'élue en charge d'urbanisme dès le vendredi avec un projet finalisé. Un exposé sera fait lors de la prochaine réunion

Récupération de la retenue de garantie des travaux effectués avant 2016

Le Maire informe l'assemblée que des réceptions définitives de travaux n'ont jamais été faites pour certains chantiers et les réserves de notre maître d'œuvre n'ont jamais été levées. Certaines sociétés ont été dissoutes et les liquidateurs n'ont jamais fait de réclamation à la commune. Pour toutes ces raisons il y a lieu de demander les retenues de 5 % de garantie conformément au tableau annexé à la délibération

A l'unanimité

15 votants

Il est 12 heures 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée